

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

CORPORATION NUVOLT ANNONCE LA CLÔTURE DE TRANSACTIONS D'UNE VALEUR GLOBALE DE 3 501 134\$

Lévis, Québec, Canada - 23 août 2011 - Corporation Nuvolt Inc. ("Nuvolt") (TSX-V: NCO) a le plaisir d'annoncer la clôture de son placement privé annoncé le 10 juin 2011 pour un produit brut de 2 712 134 \$ par l'émission d'un total de 45 202 246 unités. Chaque unité est composée d'une action ordinaire de Nuvolt et un demi-bon de souscription. Chaque bon de souscription entier confère à son porteur le droit d'acquérir une action ordinaire de Nuvolt au prix de 0,12 \$ l'action, pendant une période de 36 mois suivant la date de clôture.

De plus, dans le cadre d'une opération menée en parallèle au placement privé, Nuvolt a procédé à l'émission de 13 150 000 actions au prix de 0,06\$ l'action auprès de six administrateurs et initiés, en remboursement d'avances de fonds consenties pour un montant total de 789 000 \$.

Enfin, la société a convenu avec ses créanciers d'un moratoire de 36 mois sur le remboursement du capital de dettes à terme de la société totalisant environ 2 000 000 \$.

Selon M. Jacques Dion, président et chef de la direction, « l'ensemble des opérations menées témoignent de la confiance de nos actionnaires et de nos créanciers envers notre projet d'entreprise. Je remercie personnellement chacun des investisseurs qui a participé à ce placement privé. Ces transactions renforcent notre structure de capital et permettront à l'équipe de Nuvolt de travailler avec acharnement à la valorisation de notre technologie SmartScan et à son déploiement dans de nombreux marchés, pour le bénéfice des actionnaires. »

Les titres émis dans le contexte du placement privé et en règlement de dettes sont assujettis à une période de détention minimale de quatre mois et un jour, soit jusqu'au 24 décembre 2011, en vertu de la réglementation applicable.

Nuvolt affectera le produit net tiré du placement privé à la commercialisation du SMARTSCAN, au remboursement de dettes de 110 000 \$, ainsi qu'à son fonds de roulement.

Les placeurs pour compte ont reçu des honoraires d'intermédiation en espèces d'un montant de 190 745\$ et se sont vu octroyer un total de 3 179 085 options de rémunération non-transférables, chacune leur conférant le droit d'acquérir une unité à un prix de 0,06 \$ pendant une période de 36 mois suivant la date de clôture.

Le placement privé et le règlement de dettes ont été réalisés conformément aux dispenses de prospectus en vertu des lois applicables en valeurs mobilières. Ces transactions sont assujetties à l'approbation finale de la Bourse de croissance TSX.

À propos de Nuvolt

Nuvolt a développé une expertise spécialisée dans la gestion des défaillances électriques en devenir, en analysant la qualité de l'onde, la détection et la neutralisation des courants de fuite et les systèmes de monitoring de réseaux électriques.

Pour information, contacter :

Monsieur Jacques Dion
Président et chef de la direction

Téléphone : (418) 833-0773
Télécopieur : (418) 833-4055

Ce communiqué de presse contient des énoncés prospectifs. De tels énoncés sont basés sur les attentes actuelles de la direction. Nous prions le lecteur de noter que ces énoncés peuvent être assujettis à une multitude de risques et d'incertitudes qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, les circonstances futures ou des événements pourraient différer de façon importante de ceux qui sont contenus dans les énoncés prospectifs. Le lecteur ne devrait pas accorder trop d'importance aux énoncés prospectifs contenus au présent communiqué de presse compte tenu que (i) les résultats pourraient s'avérer différents des conclusions, prévisions ou projections contenus dans les énoncés prospectifs; et (ii) certains facteurs importants ou hypothèses dont on a tenu compte dans l'élaboration d'une conclusion ou la préparation d'une projection ou d'une prévision pourraient s'avérer inexacts. Ces énoncés ne sont exacts qu'à la date à laquelle ils sont rédigés, et nous n'assumons aucune obligation à revoir ces énoncés à la suite de tout événement, circonstance ou autre, sauf dans la mesure requise par la loi.

La Bourse de croissance TSX et son fournisseur de services de réglementation (au sens attribué à ce terme dans les politiques de la Bourse de croissance TSX) n'assument aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude du présent communiqué.